

LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES

ACTIVITE «REGLAGE DES ARMES»

1-Organisation

L'activité réglage d'armes sera animée le 1^{er} lundi de chaque mois, l'après-midi de 14h à 17h à alvéole 11 (suivant la météo et la présence d'une administration ce qui annulerait la séance, celle-ci pourrait être déplacée).

Le réglage d'armes est ouvert à tous les adhérents du club ainsi qu'aux second club et aux membres de notre club partenaire le CTA de Saint-Jean D'Angely.

Les personnes extérieures au club, titulaire de la licence fédérale ou d'un permis de chasse en cours de validité, seront les bienvenues. Pour accéder sur le site ils seront soumis à l'autorisation du président.

Cette demande sera à faire 48h avant le jour prévu, par mail à l'adresse suivante : jack.contrev0259@gmail.com, avec, en pièces jointes les documents suivants :

- La photocopie de la licence ou du permis de chasse.
- La photocopie de la carte nationale d'identité.

Sans cette autorisation l'accès au site sera refusé.

3 Personnes extérieures par séance maximum.

L'accueil se fera à l'entrée du stand par un responsable de l'activité.

Les extérieurs devront s'acquitter de la somme de 15€ comprenant le réglage de l'arme par un responsable et la possibilité d'essai sur la cible mobile (ex sanglier courant).

L'activité Réglage d'Armes sera inscrite au planning du stand.

2-Sécurité

Sur le Pas de tir cible mobile, les règles de sécurité restent identiques à celles en vigueur sur le stand.

Chaque séance se déroulera en présence d'un responsable désigné.

Les tireurs devront se conformer aux consignes du responsable sous peine d'exclusion de la séance.

Les armes seront acheminées au pas de tir en mallette ou dans une housse. Aucune arme ne doit circuler sur la zone non sécurisée de même lors de la fin des tirs.

Les réglages seront effectués par un responsable en présence du propriétaire de l'arme.

Les munitions nécessaires au réglage et aux essais seront à fournir par le propriétaire de l'arme.

A l'issue du réglage et en dehors des essais les armes seront déchargées et remises sur les râteliers à disposition.

Les essais seront réglementés par un responsable désigné qui donnera les ordres de tir.

3- Divers

A la fin des tir tous les participants ramasseront les douilles et aideront au rangement du matériel. Les véhicules stationneront sur l'espace près de l'alvéole 11.